



FOCUS

MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES : LES QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ

Qu'est ce qu'un médicament générique ?

Un générique est un médicament dont la molécule est passée dans le domaine public et qui est ainsi fabriqué librement sous un nom différent du médicament original.

Son prix est inférieur au médicament original (appelé princep).

Les médicaments génériques sont-ils mieux remboursés ?

Oui, le prix du médicament générique sert de base pour le remboursement de la Sécurité Sociale, il est pris intégralement en charge.

Lorsqu'il existe un générique, le médicament original est remboursé sur la base du prix du générique.

La qualité des génériques est-elle la même que celle des princeps ?

Le médicament générique remplit les mêmes critères de qualité, d'efficacité et de sécurité que le médicament original. Il est fabriqué à partir de la même molécule.

Qu'est ce que le principe de substitution du pharmacien ?

Depuis 1999, les pharmaciens ont légalement le droit de pratiquer une substitution entre le médicament prescrit et son générique à condition que ni le patient, ni le médecin ne s'y opposent. Ainsi, le pharmacien peut délivrer le générique alors que le médecin a prescrit le médicament original.

En apposant la mention " NS " sur son ordonnance, le médecin peut signifier au pharmacien que sa prescription est Non Substituible.

Quels sont les enjeux économiques liés à l'utilisation des génériques ?

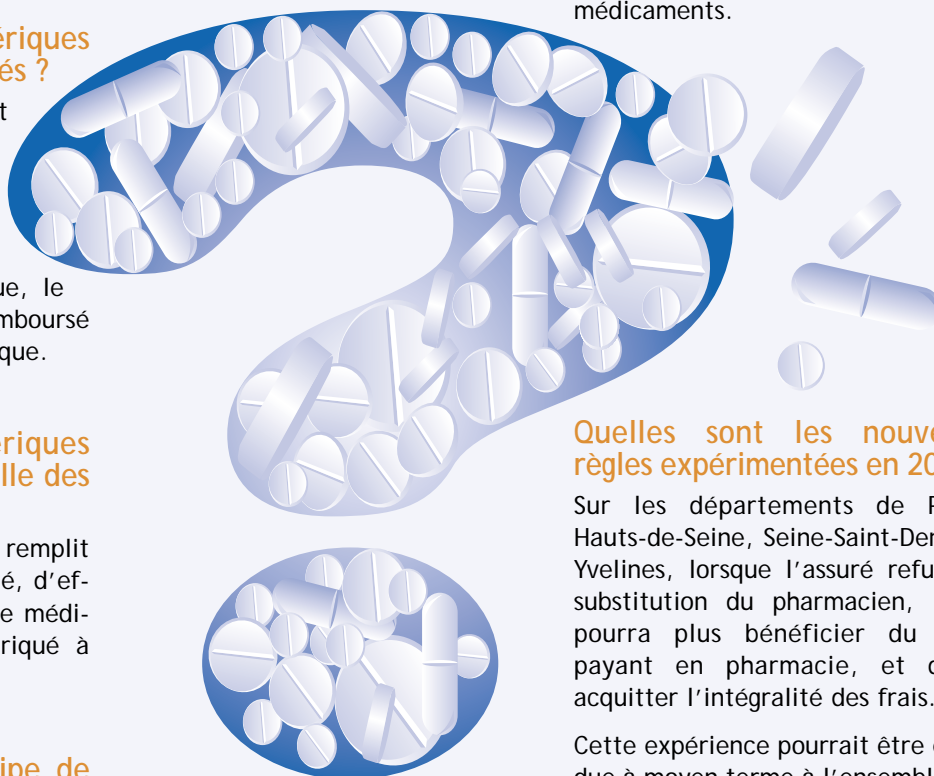
Les médicaments génériques ont permis d'économiser 561 millions d'euros en 2005.

Aujourd'hui, les médicaments génériques représentent 14.6 % du total des boîtes des médicaments remboursés et 8.6 % des dépenses de médicaments.

Quelles sont les nouvelles règles expérimentées en 2007 ?

Sur les départements de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Yvelines, lorsque l'assuré refuse la substitution du pharmacien, il ne pourra plus bénéficier du tiers payant en pharmacie, et devra acquitter l'intégralité des frais.

Cette expérience pourrait être étendue à moyen terme à l'ensemble des départements français.



Exemples de remboursement comparatif

	MÉDICAMENT ORIGINAL	MÉDICAMENT GÉNÉRIQUE
Prix	12 €	10 €
Remboursement de la Sécurité Sociale	3.50 €	3.50 €
Remboursement complémentaire	6.50 €	6.50 €
Reste à charge	2 €	0 €